

Appel à projets 2025

Cité Educative

De Sainte-Rose

Date de lancement : 9 mai 2025

Date limite de dépôt : 9 juin 2025



SOMMAIRE

I) LE CONTEXTE

II) LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS

III) L'APPEL A PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE 2025

IV) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

V) CALENDRIER

VI) CONTACTS

I) LE CONTEXTE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'État et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Relancé en 2022, le contrat de ville de Sainte-Rose, co-piloté par l'État et la ville de Sainte-Rose, est arrivé à échéance au 31 décembre 2024. Il laisse la place à une nouvelle contractualisation dont les travaux d'élaboration sont en cours et qui couvrira la période allant de 2025 à 2030. L'année 2025 est donc une année de transition pour la Ville de Sainte-Rose vers ce nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » qui sera signé dans le courant de l'année.

La cité éducative de Sainte-Rose constitue le volet éducatif du contrat de ville.

Contexte et cadre national du programme des Cités éducatives

Lancées en 2018 par le ministre de la Ville et du logement et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, **les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.** Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. **L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.**

Labellisée le 13 mai 2022, la cité éducative de la ville de Sainte-Rose s'articule autour de trois axes prioritaires :

Axe 1 : conforter le rôle de l'école (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements, encourager l'ambition scolaire...);

Axe 2 : promouvoir la continuité éducative (encourager la coopération avec les parents, prévention santé, lutte contre le décrochage scolaire, éducation artistique et culturelle, diffusion de la culture scientifique et technique...)

Axe 3 : ouvrir le champ des possibles (insertion professionnelle et découverte des métiers, mobilité, engagement citoyen, numérique, lutte contre les discriminations...).

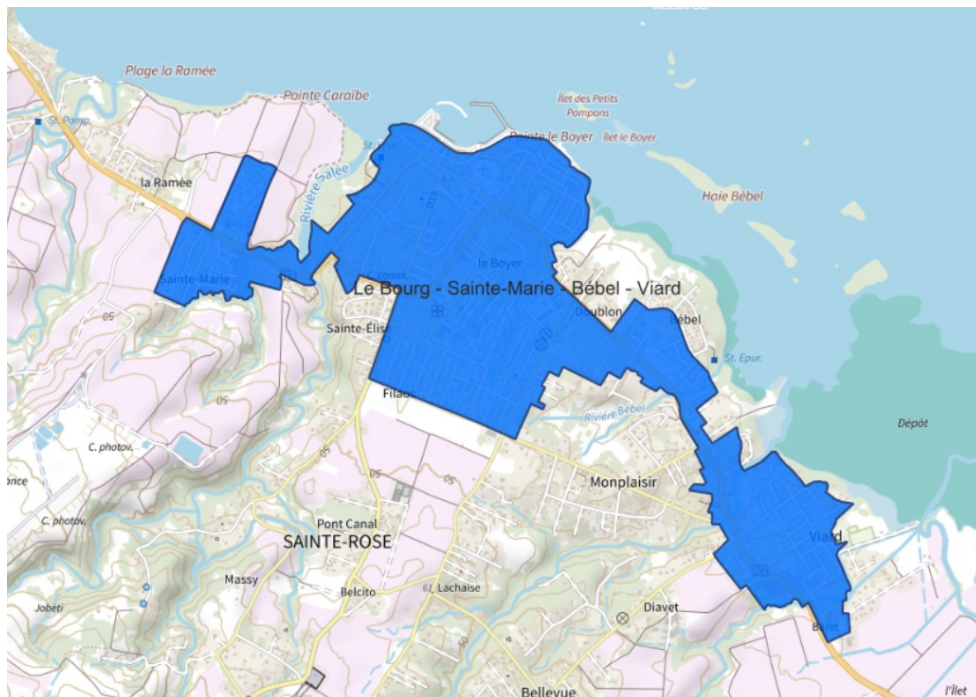
La labellisation de la cité éducative de Sainte-Rose a été renouvelée en mars 2025 pour trois années supplémentaires, à savoir 2025, 2026 et 2027.

II) LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS

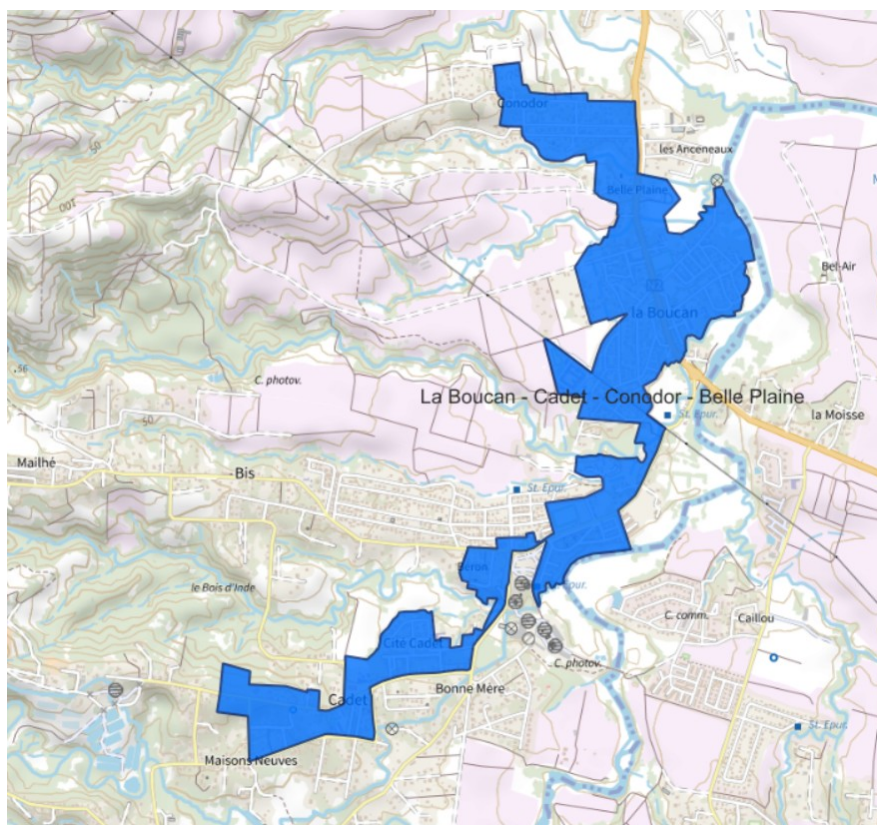
1. Le territoire

La ville de Sainte-Rose compte deux quartiers prioritaires représentant 6 647 habitants, soit 33 % de la population de Sainte-Rose (source SIG) : le Bourg-Sainte Marie-Bébel-Viard et la Boucan-Cadet-Conodor-Belle Plaine.

Le Bourg-Sainte Marie-Bébel-Viard



La Boucan-Cadet-Conodor-Belle Plaine



La cartographie des quartiers prioritaires est consultable en ligne à l'adresse : <https://siq.ville.gouv.fr/>

Ces habitants bénéficient, entre autres, des dispositifs spécifiques suivants :

- **Programme de Réussite Éducative (PRE)**

Ce dispositif vise à proposer une prise en charge individualisée des enfants présentant des signes de fragilité (problème de santé ou de comportement, difficultés familiales, signes de décrochage scolaire...). Les enfants sont détectés par l'équipe éducative en lien étroit avec la coordinatrice de la ville de Sainte-Rose. Le PRE prévoit des actions pour accompagner l'enfant vers la réussite éducative grâce à la mise en place d'un parcours individuel qui s'appuie sur des associations du territoire, les spécialistes (psychologue, orthophoniste...), les partenaires pluridisciplinaires et les familles.

- **Projet éducatif territorial (PEDT)**

Le PEDT de la ville de Sainte-Rose est un outil qui permet à la collectivité d'organiser les activités périscolaires et extra-scolaires à destination des enfants et des jeunes. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

- **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Présidé par monsieur le maire, le CLSPD est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire communal. Cette instance de concertation et de coordination pluridisciplinaire favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et la définition d'objectifs communs liés à la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique du territoire.

- **Médiation dans les quartiers**

La médiation permet de détecter les difficultés rencontrées par les habitants et de proposer des orientations vers certains professionnels (assistante sociale, mission locale, France travail etc.). Elle s'inscrit dans une démarche de proximité visant à « aller vers » et « faire avec » les habitants au cœur des quartiers prioritaires de la ville de Sainte-Rose.

Aujourd'hui à Sainte-Rose, la médiation prend plusieurs formes : sociale, culturelle, scolaire ou sportive. Elle est portée par différents acteurs associatifs et institutionnels : adultes-relais, médiateurs du projet TZCLD, les ambassadeurs jeunesse du département et les conseillers du PAJ (plan d'action jeunesse de la région).

- **Convention territoriale globale (CTG)**

La Convention territoriale globale est une convention de partenariat conclue entre la ville de Sainte-Rose, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin, et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé : petite enfance/enfance/ jeunesse, parentalité, insertion/accès aux droits, cadre de vie / logement/lien social et la citoyenneté.

Elle garantit l'application des principes suivants, pierre angulaire de ce cadre politique de référence :

- la complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- l'adaptation aux besoins du territoire dans une logique de réduire les inégalités socio démographiques et territoriales,
- l'accessibilité aux services pour l'ensemble des usagers,
- la participation directe des habitants à la mise en œuvre du projet social.

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire en identifiant les besoins prioritaires de la ville ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe.

La CTG est un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants : le Contrat Enfance Jeunesse, le Schéma Départemental des Services aux Familles, le Schéma Départemental de l'Animation de la vie Sociale, le contrat de ville, le Programme de la Réussite éducative...

Ces outils visent à analyser les besoins d'un territoire et à coordonner l'action des acteurs sociaux, partenaires et élus autour d'un **projet territorial** pour contribuer à mieux définir les responsabilités de chaque acteur.

Les actions proposées au titre de l'appel à projets 2025 devront s'articuler avec les dispositifs existants (complémentarité ou renforcement) et les moyens mobilisés déployés sur les quartiers via le contrat de ville et les autres politiques publiques de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités territoriales et leur groupement.

2. La Cité éducative de Sainte-Rose

Les établissements scolaires membres de la cité éducative sont les suivants :

ECOLES

- ECOLE ELEMENTAIRE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE BIS CADET
- ECOLE PRIMAIRE MORNE ROUGE
- ECOLE ELEMENTAIRE MORNE ZIZI
- ECOLE MATERNELLE ARCHELON (CADET)
- ECOLE MATERNELLE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE REIMONENQ (VIARD)
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 1
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 2
- ECOLE MATERNELLE BOURG 1
- ECOLE MATERNELLE BOURG 2 LE BOYER

COLLEGES

- COLLEGE BOIS RADA
- COLLEGE BEBEL

LYCEE

- LYCEE SONNY RUPAIRE

III) L'APPEL A PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE 2025

Priorités 2025

- Créer les conditions de la réussite dès le plus jeune âge en proposant des actions ciblées sur la petite enfance, en particulier les enfants de 0 à 3 ans.
- Renforcer le lien avec les parents, les accompagner dans leur rôle éducatif en proposant des actions autour de la famille dès le plus jeune âge afin de conforter leur rôle au sein du parcours de leur(s) enfant(s).
- Développer les actions d'accompagnement en faveur de l'orientation, de la lutte contre le décrochage et de l'insertion des jeunes, notamment sur la tranche des 16-25 ans.
- Améliorer l'articulation entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes par le développement d'actions éducatives, sportives et culturelles sur les temps extra et périscolaire.

Une attention particulière sera accordée aux projets s'inscrivant dans un ou plusieurs de ces enjeux prioritaires. Les projets en consortium ou en partenariat seront fortement valorisés.

Axe 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1.1 Encourager l'ambition scolaire	- accompagner l'entrée des élèves dans leurs apprentissages, compétences et socialisation. - valoriser et renforcer le rôle des parents - conforter l'apprentissage des savoirs fondamentaux (mathématiques, français). - construire des parcours pour la prise en compte de tous les besoins éducatifs particuliers
1.2 Améliorer la santé et le bien-être de tous, élèves, personnels et parents	- développer les actions permettant d'améliorer la qualité de vie à l'école et le climat scolaire
1.3 Améliorer le bien-être de tous, enfants, jeunes, personnels et	

parents à l'école	- développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes - développer les compétences psychosociales des parents à travers des actions d'accompagnement à la parentalité - sensibiliser aux risques liés à la santé mentale - contribuer à la lutte contre le harcèlement scolaire et la discrimination
1.4 Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	- améliorer l'articulation entre les différents temps de vie de l'enfant par le développement d'actions éducatives, sportives, culturelles sur les temps extra et périscolaire - favoriser la mise en place d'un accompagnement personnalisé et individuel, visant à favoriser l'égalité des chances - construire l'articulation avec le projet éducatif de territoire (PEDT)

AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2.1 Favoriser la socialisation précoce des enfants	- faciliter la transition crèche/école - proposer des actions à destination des enfants de 0 à 3 ans ne fréquentant pas, de façon régulière, un espace de socialisation avec les pairs - valider la création de classes passerelles
2.2 Développer les actions de prévention santé hygiène	- encourager les actions de prévention santé à destination des enfants âgés de 0 à 3 ans et de leurs parents, notamment autour des thématiques suivantes : éducation au goût, sensibilisation aux dangers de l'exposition aux écrans, importance du sommeil et d'une alimentation équilibrée, ateliers cuisine - prévenir les addictions - encourager les comportements favorables à la santé par la promotion d'une alimentation

	équilibrée et d'une pratique régulière d'activité physique
2.3 Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité	- proposer des ateliers dans le cadre de l'espace parents de la cité éducative afin de renforcer la co-éducation - renforcer l'accompagnement des parents éloignés du système scolaire - renforcer les dispositifs parentalité au sein des établissements - proposer des ateliers permettant de renforcer le lien parent/enfant et l'autorité parentale pour les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans
2.4 Accompagner les élèves dans le cadre de la persévérance scolaire et prévenir le décrochage.	- améliorer et articuler le travail scolaire par un accompagnement et un soutien scolaire dans l'école et hors de l'école - limiter les exclusions au domicile en favorisant l'inclusion en lien avec une association - favoriser l'accrochage scolaire dès le plus jeune âge - renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE)
2.5 Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	- contribuer à l'acquisition des savoirs fondamentaux à travers les pratiques culturelles liées à la motricité fine. - promouvoir les actions artistiques et culturelles en lien avec le projet de territoire.
2.6 Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel	- favoriser l'apprentissage de la natation pour les 0-25 ans - développer le sport en famille sur le hors temps scolaire
2.7 Mieux diffuser la culture scientifique et technique	- contribuer à l'éveil scientifique autour des enjeux majeurs (santé, biodiversité, développement durable, essor des mathématiques) - plébisciter la mixité et encourager les filles à l'orientation vers les filières scientifiques et techniques. - encourager le développement de clubs

	scientifiques et mathématiques en milieu scolaire
2.8 Promouvoir les valeurs collectives, de citoyenneté et la prévention des risques	- sensibiliser à une éducation à la prévention des risques (risque inondation, sécurité routière, ...). - développer l'esprit critique à travers l'éducation aux médias et à l'information. - concourir au parcours citoyen des enfants, des jeunes et des élèves

AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail	- développer les actions en faveur de l'orientation. - promouvoir la découverte des métiers pour tous - mettre en valeur les voies de formations professionnelles et technologiques - promouvoir les filières émergentes et les filières en tension : numérique, électronique, restauration... - explorer les champs de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, de l'économie verte et de l'agro-transformation.
3.2 Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme	- insuffler le goût de la lecture aux élèves et aux jeunes et renforcer les actions autour du livre - favoriser la maîtrise de la langue - accompagner les actions de remise à niveau des compétences de base
3.3 Aider à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification	- développer des activités de mobilisation des publics sans qualification en situation de décrochage ou d'isolement, en complémentarité avec la Mission locale. - Développer les actions visant à faciliter la découverte des métiers pour ces publics, notamment en favorisant les échanges directs

	entre les jeunes et les chefs d'entreprises.
3.4 S'ouvrir aux autres en public pour prendre confiance en soi	Améliorer l'éloquence et développer la capacité à prendre la parole en public des élèves, des enfants et des jeunes.

AXE 4 : INGENIERIE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
4.1 Renforcer la communication de la cité éducative	- proposer des actions et des outils de communication impliquant les bénéficiaires dans la promotion de la cité éducative - développer et favoriser l'expression et l'engagement des familles dans le périmètre de la cité éducative
4.2 Formation interprofessionnelle	- définir et mettre en œuvre des outils d'évaluation pour les porteurs de projets et les partenaires institutionnels - mettre en place des ateliers pour développer les pratiques collaboratives au sein de la cité éducative (entre les partenaires institutionnels d'une part et d'autre part entre les acteurs associatifs eux-mêmes) - accompagner la construction de l'articulation entre la cité éducative et les dispositifs éducatifs locaux : le programme de réussite éducative (PRE), le projet éducatif de territoire (PEDT) et la convention territoriale globale (CTG) - proposer des actions de formation sur le développement de l'enfant et les neurosciences à destination des parents et des professionnels

IV) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

1 – CRITÈRES D'ELIGIBILITE

L'appel à projets s'adresse aux associations, collectivités, bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux organismes à but non lucratif et aux entreprises ayant l'agrément ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale), œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence de plus d'un an,
- ✓ Disposer d'un numéro SIRET,
- ✓ Disposer d'un ancrage territorial (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- ✓ Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues,
- ✓ Etre à jour des obligations légales (absence de dette sociale ou fiscale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage.
- ✓ Être mis en œuvre sur les quartiers prioritaires membres de la cité éducative.
- ✓ Se dérouler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025.

LES CRITÈRES D'EXAMEN DES PROJETS :

- ✓ Le dossier doit être complet et être intégralement renseigné. Il doit ainsi permettre de répondre aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Où ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?
- ✓ La faisabilité technique et financière du projet.
- ✓ La qualité des relations partenariales induites par et pour l'action.
- ✓ La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. Les cofinancements sont obligatoires. **Un minimum de 30 % est attendu.**
- ✓ La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.

2 – PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le 9 juin 2025 en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

L'ensemble des pièces justificatives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin (voir annexe indiquant les modalités de saisie sur Dauphin et la liste des pièces à fournir).

Les porteurs de projets doivent, en amont du dépôt du dossier, prendre contact avec les correspondants de la cité éducative. Dans ce cadre, pour les actions s'inscrivant sur le temps scolaire, il est impérativement nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires et s'inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction pour inscrire leur intervention dans le projet global de l'établissement. La fiche action « cité éducative » vous sera transmise afin de vous accompagner à la rédaction de votre CERFA sur la plateforme DAUPHIN.

Toute action non construite en collaboration avec les équipes pédagogiques sera rejetée.

Les opérateurs ayant déposé un projet dans le cadre du contrat de ville, sont priés de ne pas redéposer ce même projet dans le cadre de l'appel à projets de la Cité éducative.

Cas spécifiques

- Dans le cadre du renouvellement d'une action, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.
Le bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les impacts de l'action conduite précédemment et de justifier de sa bonne réalisation doit impérativement avoir été déposé sur la plateforme DAUPHIN en amont de la réponse à l'appel à projets 2025. Il pourra être accompagné de tous les éléments qui vous semblent nécessaires pour une bonne compréhension de l'action menée et de ses impacts sur les bénéficiaires par les partenaires financeurs. En l'absence de bilan, la demande de renouvellement de l'action sera rejetée.
- Pour les porteurs de projets Education nationale du 1^{er} degré : pas de dépôt sur Dauphin. Le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) devra être travaillé avec l'équipe de circonscription. Il devra être transmis ensuite au Chef de projet Cité éducative, au plus tard le 1^{er} juin 2025 à l'adresse suivante : patrice.puchal@ac-guadeloupe.fr
Les projets retenus seront fléchés vers le fonds d'amorçage.
- Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et

détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués.

Les obligations des candidats

Les porteurs de projets s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions au chef de projet opérationnel, ainsi qu'un bilan final quantitatif et qualitatif (gestion du budget, impacts de l'action, public touché...).

Le bilan final sera à déposer sur la plateforme DAUPHIN.

Ils s'engagent également à fournir tous les éléments nécessaires à la communication de la cité éducative (photographies, textes illustratifs, vidéos).

3 – MODALITÉS DE FINANCEMENT

Principe

Toute demande de financement au titre de la cité éducative devra prioritairement et systématiquement mobiliser les crédits de droit commun des institutions partenaires. Les crédits spécifiques de la politique de la ville interviendront en complément des financements de droit commun.

Conformément aux nouvelles modalités d'exécution financière du programme national des cités éducatives, les financements accordés seront exécutés en année civile. Par conséquent, les actions devront être réalisées sur l'année civile 2025 et non plus en année scolaire, afin de mieux prendre en compte tous les temps des enfants, des jeunes et de leur famille.

Afin de favoriser le déploiement de projets structurants et dans une logique de simplification des financements publics, les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront faire l'objet d'une mobilisation pluriannuelle. Ainsi, des conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée de trois ans maximum pourront être envisagées et proposées par les membres de comité de pilotage de la cité éducative. Le cas échéant, le projet devra alors préciser les modalités de déploiement envisagées sur ces trois années.

Dépenses non éligibles

Les crédits spécifiques de la politique de la ville, de l'Etat ou d'autres partenaires, n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure, mais à financer des actions mises en œuvre en sus du droit commun mobilisable. Par conséquent les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

Communication

Tout support de communication concernant une action financée dans le cadre de la cité éducative de Sainte-Rose devra faire apparaître le logo de la Cité éducative, ainsi que le logo de chacun des

financeurs de l'action. Concernant les financements de l'État, merci de faire apparaître le logo de la préfecture de la Guadeloupe ainsi que celui de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le chef de projet opérationnel pourra vous fournir l'ensemble des logos sur simple demande.

V) CALENDRIER

Procédure	Calendrier
Diffusion de l'appel à projets	9 mai 2025
Réunion collective d'information	16 mai 2025
Saisie en ligne : - des dossiers de demande de subvention sur la plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/	Au plus tard le 9 juin 2025
Instruction des dossiers	Au cours du mois de juin 2025
Comité de pilotage cité éducative	Début juillet 2025
Information et notification aux porteurs de projets	A compter de juillet 2025

Contacts

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

CITE ÉDUCATIVE

Carole SERIN

Principale du collège Chef de file (Bois Rada)

ce.9711181g@ac-guadeloupe.fr

Patrice PUCHAL

Chef de projet opérationnel Cité éducative

patrice.puchal@ac-guadeloupe.fr

A contacter pour être accompagné dans le montage du projet et être mis en relation avec les chefs d'établissements.

MAIRIE DE SAINTE-ROSE

Cathia LAFAGES

0590 21 95 75 / 0690 558820

clafages@villesainteroise.fr

A contacter pour la mise en cohérence avec le contrat de ville et l'adéquation avec les besoins des territoires.

Georgia ASDRUBAL

gasdrubal@villesainterose.fr

Référente du Programme de réussite éducative (PRE)

Lydia ONDO

londo@villesainterose.fr

A contacter si le projet concerne le PRE.

Référente du projet éducatif de territoire (PEDT)

Elisabeth OFFRANC

[eoffranc@villesainterose](mailto:eoffranc@villesainterose.fr)

A contacter si le projet concerne le PEDT.

PREFECTURE

Ingrid PLACIDE

Déléguée du Préfet à la politique de la ville

0690 26 89 36

ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr

A contacter pour un accompagnement sur la cohérence du projet au regard des politiques publiques et des actions menées par l'État dans les quartiers prioritaires.

DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DEETS)

Murielle RENÉ-GABRIEL

Chargée de mission Contrat de ville de Sainte-Rose

gestionnaire du dispositif adulte-relais

0690 72 61 09

murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr

A contacter pour toute aide concernant la partie financière et administrative du projet.

Karine FARENC

Gestionnaire des opérations Politique de la ville

0590 80 50 81

karine.farenc@deets.gouv.fr

A contacter pour toute problématique liée à la plateforme DAUPHIN.

SANTE

A contacter pour tous les projets liés à la santé :

Malyka KANCEL

Responsable du Service Aide à la Prévention et à la Promotion de la Santé

Direction Evaluation et Réponse aux besoins des populations

malyka.kancel@ars.sante.fr

Emilie RABOTEUR

Chargée de projet Promotion Santé Guadeloupe (anciennement IREPS)

emilie.raboteur@promotion-sante.gp

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE**Cédric ELMAC**

Conseiller technique territorial

Référent animation de la vie sociale

cedric.elmac@caf.fr

A contacter pour tout projet concernant les champs de la parentalité, animation de la vie sociale, petite enfance, famille et accompagnement à la scolarité.